



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

N° 24-2008

L'an deux mille huit, le trois juillet à onze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du six juin deux mille huit, s'est réuni en session ordinaire au Soleiádo à Nyons, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
 Membres titulaires présents ou représentés: 12
 Pouvoirs : 1
 Quorum atteint
 Nombre de suffrages exprimés : 13

Présents(es)

André AUBERIC,
 Gérard AZIBI,
 Marcel BAGARD,
 Jean-Marie BERTRAND,

Marc BONNARD,
 Jean-Pierre BUIX,
 Pierre COMBES,
 Bruno LAGIER,

Christine NIVOU,
 Hervé RASCLARD,
 Nicolas ROSIN,
 Michel TACHE,

Pouvoirs :

Jean BESSON à Christine NIVOU

Excusés(es)

Catherine VESPIER, Dominique GUEYTTE

Objet : Charte Graphique :

Vu la présélection des prestataires, ayant répondu à l'appel d'offre, faite par la commission communication et éducation au territoire le 24 juin dernier,

Le Bureau après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir le prestataire n°2, soit Florence COUTURIER, pour réaliser la charte graphique du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales ; et ce pour un montant de 3787.50 TTC. Il autorise le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
 Aux jours et an susdits

Le Président
 Hervé RASCLARD